

# *Lettre aux Amis et Bienfaiteurs*



**Fondation  
Sainte  
Jeanne de  
Valois**

Sous l'égide de la Fondation pour le Logement Social

Mars 2020 - Numéro 7





# Fondation Sainte Jeanne de Valois

Sous l'égide de la Fondation pour le Logement Social



**10**  
résidents accueillis  
à la Maison Sainte  
Jeanne de Valois



**50**  
bénévoles ponctuels  
pour ouvrir un  
nouveau lieu de vie



**2**  
Projets de 2 nouvelles  
Maisons dans les 3 ans,



**3**  
ans pour ouvrir un  
nouveau lieu de vie



**5**  
Projets de 5 maisons  
supplémentaires dans les  
10 années suivantes



**210 000€**  
budget de  
fonctionnement annuel  
pour une maison

# SOMMAIRE

## **P.4**

Le mot du président

## **P.6**

L'éditorial de l'abbé Duverger

## **P.8**

Dossier spécial

## **P.10**

6 faits de la vie de l'oeuvre

## **P.12**

Le mandat d'habilitation familiale

## **P.14**

Soutenez-nous



## ***Le mot du président***



### ***Nous avons besoin de vous !***

Comme l'explique si bien ci-après l'éditorial de notre aumônier, notre œuvre est une œuvre de patience et de longue haleine. Nous ne travaillons ni dans l'urgence ni dans l'opportunité, mais à long terme. Nous faire mieux connaître, constituer des équipes de projet, interagir avec les Autorités, mettre sur pied des solutions de financement, trouver des terrains, construire ou rénover des bâtiments, recruter et former l'encadrement, gérer l'admission des pensionnaires sous ses aspects humain, médical et financier, mettre au point le fonctionnement des Maisons, tout cela prend du temps, et les obstacles sont innombrables.

Mais vient un moment, dont nous maîtrisons rarement la chronologie, où après des efforts prolongés, un contact avec un élu débloque une situation, une décision administrative nous autorise à construire, une famille met à notre disposition une propriété. A ce moment précis, nous devons faire feu de tout bois, car certaines opportunités ne restent ouvertes qu'un temps limité.

Parmi les différentes pistes d'implantation sur lesquelles nous travaillons depuis deux ans, nous sommes confrontés à cette situation dans deux départements. Dans une petite commune du Pas-de-Calais à la sortie de Lens, une belle maison entourée d'un ravissant petit parc nous est proposée, mais avec des travaux d'aménagement importants. En Bretagne nord, une équipe locale qui est à pied d'œuvre quadrille la région de part et d'autre de la Rance au sud de Saint-Malo et de Dinan pour trouver le terrain ou la maison à rénover qui vont nous convenir. Dans les deux cas, sur les trois années que prendront les projets d'ouverture, nous allons devoir engager des sommes avoisinant ou dépassant le million d'euros, avec un apport de départ significatif. Nous ne pouvons compter sur aucune aide de la puissance publique, qui se désengage de plus en plus du financement de l'accueil des personnes handicapées, qu'elle n'assumait de toute façon pas de façon adéquate, et reporte cette charge sur la société civile.

Nous avons donc besoin de vous. Nous avons besoin de vos dons, de ceux de vos amis et de vos connaissances. Parlez-leur de notre œuvre. Celle-ci possède un double mérite vis-à-vis de donateurs potentiels. C'est une œuvre de compassion, qui touche tous les cœurs bien disposés. C'est aussi une œuvre pérenne, dont les résultats et les bienfaits se maintiendront au long cours de façon tangible pour ceux-ci. Nous travaillons afin que nos Maisons existent toujours dans cinquante ans, en continuant à apporter à nos pensionnaires bonheur et sécurité et à soulager leurs familles, avec cet esprit catholique et familial qui nous caractérise.

**Alors, au nom de nos pensionnaires et de leurs familles,  
d'avance merci !**

**Dominique Thisse,**

*Président*

# L'éditorial de l'abbé Duverger

## La patience

Une des grandes vertus de la vie chrétienne est la patience, racine et gardienne de toutes les autres vertus.

Saint Augustin qui en traite d'une façon particulière, enseigne qu'elle apprend à supporter les peines de cette vie avec égalité d'humeur en éloignant la tristesse. Saint Thomas ajoute que la patience apprend à supporter tout particulièrement les peines et les croix qui viennent de nos semblables.

Dieu est patient, répète inlassablement l'Écriture, patient envers son peuple qui sans cesse s'éloigne des commandements et de la loi divine. Il est patient avec le pécheur proclament les prophètes parce qu'Il ne veut pas sa mort mais sa conversion.

« Dans la patience vous posséderez votre âme » enseigne l'Écriture (Lc 21, 19) et Saint Paul, lorsqu'il décrit la charité aux Corinthiens (13, 1) donne la patience comme la première caractéristique de cette vertu théologale : « La charité est patiente, elle est bonne, elle n'est pas envieuse... ». C'est dire l'importance de cette vertu dans la vie spirituelle.

Sans patience dans la vie spirituelle, il n'y a pas de progrès possible. Dieu veut que notre sanctification se fasse lentement ; sans doute trop lentement à notre goût, nous aimerions triompher de nos défauts en un seul combat et acquérir la vertu parfaite sans de longs efforts. Nous aimerions ces victoires définitives pour un triomphe éclatant à nos yeux... et aux yeux de tous afin d'en tirer une gloire légitime, qui malheureusement ne serait peut-être que la manifestation d'une vanité tout aussi éclatante.

Dieu est d'une patience infinie avec nous, Il veut que notre sanctification se fasse avec patience et longueur de temps en grandissant dans la vertu avec persévérance et détermination par de petits progrès successifs en supportant nos faiblesses et les épreuves de cette vie, pour reconnaître avec simplicité que ces victoires sont celles de la grâce de Dieu.





Si la patience est indispensable pour progresser dans la vie spirituelle, combien est-elle nécessaire pour l'éducateur. Il faut une patience sans faille, indéfectible, parfaite à celui qui a charge d'âmes. Plus ces âmes sont fragiles et faibles, plus la patience sera nécessaire pour former, éduquer, enraciner dans le bien. Tous ces petits blessés par le péché originel, portent en eux « le foyer du péché » qui les rend inconstants, incapables de durer longtemps dans le bien et trop souvent attirés par le mal. Il faut encourager sans cesse, surveiller toujours, redresser à tout instant, gronder parfois, mais toujours avec patience, égalité d'humeur, paisiblement et calmement, pour attirer au bien et fixer dans la vertu en la rendant aimable.

La patience est la caractéristique de l'éducateur parce qu'elle est la marque de la charité qui l'anime. Sans découragement, sans tristesse, dans la paix, la sérénité, la longanimité, l'éducateur reprend, exhorte, corrige, encourage à temps et à contretemps pour accomplir cette œuvre de longue haleine. Les progrès accomplis dans la vertu, les victoires remportées sur les défauts sont des sources de joie profonde, récompenses de cette longue patience.

La patience indispensable à l'éducation, l'est encore plus auprès des handicapés qui restent toujours dépendants et fragiles. Là rien ne semble jamais définitivement acquis, les progrès paraissent souvent insignifiants après un long travail d'apprentissage qui met la patience à bout. Le découragement peut poindre, l'impatience se manifester, l'égalité d'humeur disparaître, la lassitude submerger et la joie céder à la tristesse.

Alors, quand toutes les techniques sont impuissantes, l'amour prend le dessus et rend tout possible. L'âme de la maman, du père, de l'éducateur puise dans l'amour de ces petits des ressources mystérieuses et inépuisables, d'énergie, de force, de courage... pour persévérer... et garder patience.

### **Abbé Loïc Duverger**



### **Une équipe renouvelée pour la Maison Sainte Jeanne de Valois**

Assurer la continuité de l'œuvre et la bonne marche de la Maison Sainte Jeanne de Valois. Un chantier pris à cœur depuis plus de six mois par une équipe d'encadrants renouvelée. Trois questions à Cyril Bot, nouveau responsable de la Maison.

#### ***Pourquoi vous être engagé dans cette aventure ?***

Mon arrivée au sein de la maison s'est faite en douceur, après un temps de passation qui m'a permis de m'intégrer à cette grande famille. Cette transmission de direction s'est opérée avec souplesse tandis que les résidents avaient déjà bien compris les raisons de mon arrivée, notamment grâce aux explications éclairées de Tanguy et Marguerite-Marie de Penfentenyo, précédents responsables de la Maison. Aussi, tout naturellement, la vie a suivi son cours en s'appuyant sur les mêmes piliers : une maison familiale empreinte d'une vie de foi catholique, une attention portée à chaque résident, une simplicité de vie, et une rigueur de gestion.

#### ***Qui sont les autres membres de l'équipe ?***

Cyril Bot : Il y a d'abord Matthieu de Fraissinette. Présent depuis l'origine de la Maison, il en est la mémoire. Paysagiste de métier, il a toujours connu le domaine du handicap, notamment à travers le dévouement de son père en tant qu'assistant à domicile. Il avait par ailleurs déjà travaillé à plusieurs reprises dans ce domaine, et apporte aujourd'hui une aide précieuse au bon fonctionnement de la Maison. Vient ensuite Raphaëla Gensbittel, qui a rejoint la Maison depuis bientôt un an et demi. L'alsacienne de notre équipe est titulaire d'une licence de philosophie, puis d'une licence d'administration publique, et a exercé en tant qu'institutrice dans différentes écoles. Son expérience du handicap et de la dépendance des personnes âgées est solide, puisqu'elle a travaillé auparavant comme aide à domicile et a accompagné des religieuses adonnées au soin des personnes âgées. Son dernier emploi d'institutrice touchant à sa fin, elle a alors déposé sa candidature pour rejoindre la Maison qui est dans la continuité de l'esprit de sa vie. Enfin, Marie-Madeleine Jaouen a rejoint notre équipe en novembre 2019. Naturellement portée à prodiguer le bien autour d'elle, c'est dans la foulée de sa conversion que Marie-Madeleine recherchait un milieu sain et saint pour accomplir son métier d'aide-soignante. Après avoir exercé dans différents EPHAD, où elle fut déçue quant à la façon de prendre soin de son prochain, elle découvre alors l'existence de la Maison, qu'elle visite une première fois avant de postuler dès le lendemain.





### ***Avec ces changements, comment préservez-vous l'équilibre de la Maison ?***

Cyril Bot : S'il est vrai qu'un changement d'encadrement peut souvent être synonyme de période d'adaptation, les nouveaux membres de l'équipe sont arrivés dans une Maison déjà organisée, où chaque résident les a accueillis avec bienveillance. Dans un premier temps nous avons surtout cherché à ne pas bouleverser l'organisation déjà en place, l'emploi du temps, les habitudes de chacun. Dans un second temps il s'agissait de faire perdurer l'esprit qui anime l'œuvre : l'épanouissement de chacun dans et par une vie commune, familiale et catholique. De ce point de vue-là, six mois après mon arrivée, je pense que l'on peut estimer que l'objectif est atteint.



*Cyril Bot, nouveau responsable de la Maison*

Maintenant que le fonctionnement de la Maison est en place, grâce à l'ensemble des personnes qui y ont contribué depuis le début, nous pouvons voir plus loin et exploiter les potentialités du lieu. Outre l'entretien, l'embellissement de la Maison et le développement de l'accueil des familles en visite, un projet va pouvoir se réaliser cette année. Il s'agit d'une petite ferme, contenant le potager déjà présent mais agrandi, un clapier, un poulailler et un verger. Avant tout pédagogique, ce projet donnera aux résidents la possibilité de mettre toutes leurs qualités au service de la réalisation d'une œuvre belle et utile. Ils auront de surplus, la joie d'en goûter les fruits tout au long de l'année. Quoi de mieux pour une vie équilibrée, que le travail et la proximité avec les choses qui poussent et qui vivent ?

## 6 faits de la vie de l'œuvre

Cette rubrique est destinée à vous relater les derniers faits de l'activité de l'œuvre. Elle se compose de 6 points puisque c'est chronologiquement le nombre de mois qui sépare nos Lettres aux Amis. Et nous avons toujours au moins 6 choses à vous dire :



Foucaud

### Indre - Admission de Foucaud

En décembre dernier la maison SJDV admettait son cinquième pensionnaire garçon. Pour rappel, la maison est composée dans l'ordre d'arrivée de : Benoît, Hélène, Fanny, Jean-Eudes, Marie, Agnès, Paul, Thibault, et dernièrement Foucaud. Notre type de structure a un quota limité à 10 résidents et la maison accueillera très certainement une fille dans les mois à venir. Notre belle famille de l'Indre sera ainsi très bien équilibrée !



Madame de Bussy

### Pas-de-Calais - Nomination d'Anne de Bussy

En janvier, Anne de Bussy a pris la tête de l'Association Artois Handicap qui a vocation à ouvrir une maison dans le Pas-de-Calais. L'équipe, composée de trois autres personnes, a trouvé un lieu qui serait idéal pour le projet et pour lequel les discussions sont en cours. Tous nos remerciements pour le travail accompli et nos encouragements pour celui encore à faire. Nous vous le divulguons à l'avance : la maison qui verra le jour dans ce coin de France se nommera « Maison Saint Raphaël ».



Monsieur Jimmy Gambier

### Belle initiative : petit pot de miel au bénéfice de l'œuvre

Les butineuses de la Somme ont été mises à contribution ! Monsieur Gambier, apiculteur de son métier, distribue de petits pots de miel à la sortie de la chapelle St Vincent de Paul (Amiens). En échange, les intéressés sont invités à contribuer (librement) au financement de l'ouverture de notre prochaine Maison Saint-Raphaël. Merci Monsieur Gambier pour cette initiative et pour votre énergie.



## Fondation - Interventions sur Radio Courtoisie

Nous avons parlé de l'œuvre sur Radio Courtoisie dans deux émissions successives en décembre et janvier. Merci à Radio Courtoisie qui nous a donné ces temps de parole pour mieux faire connaître l'œuvre.



## Camp chantier dans l'Indre en juillet 2020

Avec les dons, il est une manière encore plus directe d'aider l'œuvre, qui est de participer aux camps chantiers organisés sur le site de la Maison Sainte-Jeanne de Valois dans l'Indre. Ces camps, en diminuant le recours aux entreprises pour l'entretien ou la rénovation de ses bâtiments, permettent de consacrer plus de ressources à la création de nouvelles maisons. Vous y êtes cordialement invités.

### C'est ainsi qu'un camp chantier rassemblera des volontaires du 21 au 30 Juillet 2020

Seul(e) ou avec des amis, vous pourrez, dans une ambiance amicale, passer quelques journées à gratter, enduire, poncer, peindre, sans oublier les moments spirituels, mais aussi les repas conviviaux et veillées du soir qui viendront ponctuer ces journées. Vous serez intégré à la vie de la maison et nous prendrons en charge votre hébergement et vos repas.

Venez donc sans tarder vous inscrire, quelques journées ou la totalité du camp, auprès de Monsieur Hugues Revel **06 24 27 19 16 - h.revel@wanadoo.fr**



Général Jacques Le Conte

## Bretagne - Pistes de lieux

A la recherche de la future Maison de Bretagne, l'équipe dédiée a visité en février différents biens immobiliers. Il s'agit de terrains à construire ou de bâtiments à rénover. Nous n'avons pas encore trouvé la future maison St Colomban, mais nous continuons nos recherches. Merci à l'Association Noroît Handicap qui est sur le pied de guerre, notamment au général Jacques Le Conte en charge du projet immobilier.

## Fondation - Site internet



Notre site internet a fait peau neuve, merci à Amaury Revel pour son travail ! Il inclut désormais une page pour chacune de nos maisons, actuelle ou en projet. Voici le lien pour le consulter : **<http://www.fsjdv.fr>**

# **Le mandat d'habilitation familiale**

## **Une nouvelle mesure simplifiée de protection des majeurs**

Laisser des majeurs vulnérables sans mesure de protection juridique est doublement dangereux, en risquant de les exposer à des malversations, mais aussi en laissant la famille sans réponse aux exigences de gestion des banques et sans défense face aux éventuelles décisions de l'administration. Une récente mesure de protection, encore peu connue et pourtant très pratique, et surtout très peu intrusive dans la vie des familles, est entrée en vigueur en 2016 (1). Elle apporte une simplification majeure par rapport aux régimes de tutelle et de curatelle, qui subsistent parallèlement.

## **En quoi se distingue-t-elle des autres régimes de protection des majeurs ?**

Les membres (2) de la famille d'un majeur vulnérable, qui n'est pas ou plus en mesure de pourvoir à ses propres intérêts, peuvent désormais organiser sa protection sans avoir à soumettre préalablement toutes leurs décisions au juge. L'habilitation peut être particulière et ne porter que sur certains actes précis, ou générale, et s'étendre à tous les actes de gestion de la vie civile, à l'exception des décisions patrimoniales ou lorsqu'un risque de conflit d'intérêt entre le mandataire et le majeur protégé est identifié, auxquels cas l'accord du juge reste obligatoire.

## **La procédure de demande**

Contrairement au mandat de protection future, qui permet à une personne sentant ses moyens décliner de déléguer à une personne de confiance la gestion de ses actes civils à partir d'une date ultérieure en se contentant de recourir à un notaire, la demande d'habilitation familiale doit passer par le juge des tutelles des majeurs qui siège au tribunal d'instance. Un certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du tribunal attestant l'incapacité, ainsi qu'un consentement écrit de tous les membres de la famille, doivent être joints. Lors d'une audition, le juge constate l'incapacité et vérifie l'existence de liens étroits et stables entre le ou les mandataires et la personne à protéger. Puis il rend son jugement en l'absence des intéressés. L'habilitation est valable dix ans. A la fin de cette période, la demande doit être renouvelée, et peut l'être pour une durée de dix à vingt ans.

(1) En application de l'ordonnance N° 2015-1288 du 15 octobre 2015 portant simplification et modification du droit de la famille.

(2) Ascendants, frères et sœurs, descendants

### **Les effets du jugement**

Contrairement au mandat de protection future, son effet est immédiat. Son exercice ne peut faire l'objet d'une rémunération. Le mandataire peut effectuer seul tous les actes prévus par le jugement sans avoir à passer par l'accord du juge. Si le majeur protégé passe seul un acte dont l'accomplissement a été conféré au mandataire, cet acte est nul de plein droit.

### **En conclusion**

Toutes les familles ayant un membre souffrant d'une fragilité l'empêchant de pourvoir seul à ses intérêts seraient bien avisées de demander cette habilitation !

## **Mijo de Peyrecave,**

*ancien président de chambre de cour d'appel,  
administrateur de la Fédération Sainte-Jeanne  
de Valois*



# AIDEZ-NOUS à développer l'oeuvre :

Soutenez l'oeuvre Sainte Jeanne de Valois et aidez-nous à proposer partout en France aux familles des solutions permettant à leur proche handicapé de vivre non loin d'eux.

Quel que soit le moyen employé, vous pouvez faire un don pour l'oeuvre en général ou le flécher vers une de nos Maisons actuelle ou futures.

## 1.

Chèques à l'ordre de «Fondation Saint-Jeanne-de-Valois» à adresser à :

**Fondation Sainte-Jeanne-de-Valois**  
**BP 50973 75829 PARIS Cedex 17**

## 2.

Dons en ligne par Carte Bancaire sur :

**[www.fsjdv.fr](http://www.fsjdv.fr)**

*(le don se fait par le site de notre fondation abritante la FLS et est automatiquement affecté à la Fondation Sainte-Jeanne de Valois)*

## 3.

Dons par virement bancaire Bénéficiaire :

**Fondation abritée Sainte Jeanne de Valois**  
**banque Martin Maurel**  
**IBAN FR76 1336 9000 0660 4940 0104 087**

## 4.

Dons sous formes de titres, veuillez appeler la Fondation au :  
**01 45 72 00 17**

En tant que fondation d'intérêt général abritée par la Fondation pour le Logement Social, La Fondation Sainte-Jeanne de Valois est habilitée à délivrer tous les types de reçus fiscaux (impôt sur le revenu des personnes physiques - IRPP, impôt sur les sociétés - IS, impôt sur la fortune immobilière - IFI).

La Fondation est aussi habilitée à recevoir des donations et legs en franchise de droits et taxes.

# OPÉRATION 12 DONNS POUR 12 MOIS

En choisissant l'opération 12 DONNS POUR 12 MOIS, je soutiens le développement de l'oeuvre Sainte Jeanne de Valois dans la durée et lui permets de compter sur un soutien pérenne grâce au virement mensuel.

Mr, Mme, Mlle : .....  
Courriel : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....

Je soutiens l'oeuvre Sainte Jeanne de Valois :

10€ / mois

.....€ / mois

20€ / mois

Je désire un reçu fiscal

L'opération 12 DONNS POUR 12 MOIS ou tout virement ponctuel peuvent être mis en place :

- Directement depuis votre compte sur internet à l'aide des coordonnées bancaires ci dessous (penser à mentionner «pour la Maison Sainte-Jeanne de Valois» dans les références à transmettre)
- ou en remplissant le bordereau suivant et en l'adressant à votre banque



Date d'exécution choisie : \_\_/\_\_/\_\_\_\_

Montant : \_\_\_\_ €

Votre IBAN : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Votre nom et adresse :

/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

-----

-----

-----

Bénéficiaire : **Fondation abritée Sainte Jeanne de Valois**

Compte bénéficiaire : **FR76 1336 9000 0660 4940 0104 087**

BIC bénéficiaire : **BMMMFR2A**

Nom et adresse bénéficiaire :

**Fondation Sainte-Jeanne-de-Valois**

**BP 50973 75829 PARIS Cedex 17**

Communication :

**Pour Sainte Jeanne de Valois**

**VIREMENT MENSUEL**

**VIREMENT PONCTUEL**

Date :

Signature :





**Fondation  
Sainte  
Jeanne de  
Valois**

Sous l'égide de la Fondation pour le Logement Social

*[www.fsjdv.fr](http://www.fsjdv.fr)  
[contact@jeanne-de-valois.fr](mailto:contact@jeanne-de-valois.fr)  
01 45 72 00 17*

---

*Fondation Sainte-Jeanne-de-Valois  
BP 50973 75829 PARIS Cedex 17*